

Ressources budgétaires pour 2004 - Annulation de droits de place pour les commerçants du Marché Beaux-Arts

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2002, prise après consultation des commerçants non sédentaires titulaires d'emplacements, une première augmentation des tarifs était approuvée le 18 décembre 2003, pour l'année 2004.

En raison des difficultés rencontrées par ces commerçants et des différents travaux à proximité immédiate du Marché Beaux-Arts, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 16 février et du 14 octobre 2004, a décidé de reporter l'augmentation, prévue initialement au 1^{er} janvier 2004, au 1^{er} janvier 2006 et ce en conservant jusqu'alors les tarifs pratiqués pour l'année 2003.

Pour rappel, ces tarifs sont les suivants :

Cases	Superficie	Prix	Parking		Réserve		Total
A1 + A2	65,63 m ²	1 098,93 €	n° 15-17	137,20 €	n° 16-17	60,98 €	1 297,11 €
A3	27,37 m ²	458,99 €	n° 38	68,60 €	n° 30	30,49 €	558,08 €
A4	23,91 m ²	400,97 €	n° 4	68,60 €	n° 23	30,49 €	500,06 €
B1	27,76 m ²	364,91 €	n° 18	68,60 €	n° 35	30,49 €	464,00 €
B2 + B4	33,34 m ²	559,11 €	n° 42-43	137,20	n° 42-43	60,98 €	757,29 €
B3	21,76 m ²	364,91 €	n° 11	68,60 €	n° 19	30,49 €	464,00 €
C1	16,67 m ²	279,55 €	n° 41	68,60 €	n° 9	30,49 €	378,64 €
C2	16,67 m ²	279,55 €	n° 28	68,60 €	n° 22	30,49 €	378,64 €
C3	16,67 m ²	279,55 €	n° 16	68,60 €	n° 5	30,49 €	378,64 €
C4	16,67 m ²	279,55 €	n° 30	68,60 €	n° 2	30,49 €	378,64 €
D1 + D3	33,34 m ²	559,11 €	n° 26-27	137,20 €	n° 39-40	60,98 €	757,29 €
D2 + D4	33,34 m ²	559,11 €	n° 3-9	137,20 €	n° 29-18	60,98 €	757,29 €
E1 + E2	35,70 m ²	598,69 €	n° 22-24	137,20 €	n° 36-37	60,98 €	796,87 €
F1 + F3	33,34 m ²	559,11 €	n° 31-32	137,20 €	n° 33-34	60,98 €	757,29 €
F2	16,67 m ²	279,55 €	n° 34	68,60 €	n° 10	30,49 €	378,64 €
F4	16,67 m ²	279,55 €	n° 29	68,60 €	n° 3	30,49 €	378,64 €
G1	16,67 m ²	279,55 €	n° 14	68,60 €	n° 11	30,49 €	378,64 €
G2	16,67 m ²	279,55 €	n° 19	68,60 €	n° 1	30,49 €	378,64 €
G3	16,67 m ²	279,55 €	n° 25	68,60 €	n° 4	30,49 €	378,64 €
G4	16,67 m ²	279,55 €	n° 8	68,60 €	n° 15	30,49 €	378,64 €
H1 + H3	33,34 m ²	559,11 €	n° 1-2	137,20 €	n° 13-14	60,98 €	757,29 €

Cases	Superficie	Prix	Parking		Réserve		Total
H2	16,67 m ²	279,55 €	n° 33	68,60 €	n° 12	30,49 €	378,64 €
H4	16,67 m ²	279,55 €	n° 23	68,60 €	n° 8	30,49 €	378,64 €
I1	17,41 m ²	291,96 €	n° 5	68,60 €	n° 38	30,49 €	391,05 €
I2	17,41 m ²	291,96 €	n° 7	68,60 €	n° 24	30,49 €	391,05 €
J1 + J2	25,89 m ²	434,17 €	n° 35-39	137,20 €	n° 28-41	60,98 €	632,35 €
J3	8,26 m ²	138,52 €	n° 10	68,60 €	n° 25	30,49 €	237,61 €
K1 + K2	29,40 m ²	493,03 €	n° 40-6	137,20 €	n° 6-7	60,98 €	691,21 €
L1	23,65 m ²	396,61 €	n° 12	68,60 €	n° 26	30,49 €	495,70 €
L2	22,50 m ²	377,32 €	n° 13	68,60 €	n° 27	30,49 €	476,41 €
M1 + M2	27,88 m ²	467,55 €	n° 36-37	137,20 €	n° 31-32	60,98 €	665,73 €
N1 + N2	24,60 m ²	412,54 €	n° 20-21	137,20 €	n° 20-21	60,98 €	610,72 €

Lors de sa séance du 14 octobre dernier, le Conseil Municipal avait validé le principe que les commerçants non à jour de paiement pour les mois de juillet, août et septembre 2004 disposaient à titre exceptionnel d'un délai de régularisation de 6 mois.

Les difficultés rencontrées par ces commerçants n'ayant pas totalement été résolues et pour prendre en compte la nouvelle dynamique d'animation portée par l'association des commerçants du Marché Beaux-Arts, il est proposé d'annuler les droits de place afférents à l'occupation par les commerçants de leurs cases pour les mois de juillet et août 2004 ; les droits relatifs aux places de stationnements et réserves des mêmes commerçants pour ces deux mois seront par ailleurs maintenus.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 7 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se prononcer favorablement sur les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2005.